

UN STAGIAIRE

pour contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de développement des équipements sportifs

CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du Ministère en charge des Sports, constitué de l'Etat (Ministère des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024.

Composée de soixante-dix salariés, l'Agence repose sur trois directions/pôles :

- la direction du « Développement des pratiques » pilotée par la Directrice du développement des pratiques ;
- le pôle « Haute performance et haut niveau » piloté par le Manager Général à la Haute Performance ;
- la direction des « Ressources et des affaires générales » pilotée par la Directrice générale adjointe.

La Direction du développement des pratiques est composée de deux services : un service du « Développement fédéral et territorial » (DFT) et un service des « Equipements Sportifs » (ES). Ses missions consistent à soutenir des projets visant le développement de l'accès au sport de tous les publics sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin. **Son action vise la correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux pratiques sportives notamment par la contribution au financement de projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.**

Le service des « Equipements sportifs » est composé de sept personnes : une cheffe de service et six conseillères. Il bénéficie de l'appui d'un stagiaire, d'une apprentie et d'une assistante partagée avec l'ensemble de la direction du « Développement des pratiques ».

<https://www.agencedusport.fr/>

Localisation du poste

4 – 6, rue Truillot
94 200 Ivry-sur-Seine



MISSIONS DU SERVICE

Les principales missions du service des Equipements sportifs (dont les moyens cette année sont en augmentation par rapport aux exercices précédents et en partie territorialisés) sont :

- l'information des services déconcentrés de l'Etat en charge du sport des enveloppes budgétaires, orientations et critères d'éligibilité des demandes de subventions d'équipement par les porteurs de projets pour l'année considérée ;
- le conseil et la formation des services déconcentrés de l'Etat en charge du sport en charge de l'instruction des dossiers de demande de subvention ;
- la liaison, dans le cadre du travail en réseau, avec les parties prenantes au processus d'instruction des dossiers (État – direction des sports, collectivités territoriales – Association nationale des élus en charge du sport, mouvement sportif – CNOF et fédérations sportives) et les autres services de l'Agence, notamment avec l'Agence comptable pour le suivi des subventions accordées ;
- le contrôle des dossiers de demande de subvention sélectionnés et transmis par les services déconcentrés (critères d'éligibilité, complétude des dossiers, cohérence des documents entre eux, etc.) et la synthétisation des informations relatives aux demandes de subventions d'équipement en vue de leur présentation au comité de programmation ;
- la préparation des commissions d'examen des demandes de subventions préalablement à l'attribution effective des subventions ainsi que la préparation des Conseils d'administration (rédaction des délibérations soumises au vote du CA) ;
- la réalisation de toute mission spécifique dévolue au service des équipements sportifs (appel à projets spécifiques, appels à manifestation d'intérêt, concours d'idées, etc.) ;
- la préparation de notes et courriers, la contribution aux rapports annuels et autres documents relatifs aux équipements sportifs ;
- le suivi des décisions interministérielles et des travaux des groupes de travail relatifs aux sujets concernant les équipements sportifs ;
- la représentation à des réunions en visio-conférences, colloques, webinaires, etc. sur les sujets se rapportant au équipements sportifs.

PROFIL OFFRE

Stage de 6 mois.

Ce stage a pour objet la compréhension du fonctionnement du service des Equipements sportifs de l'Agence nationale du Sport et en particulier du suivi du dispositif des 5000 équipements de proximité, ainsi que la contribution à son activité.

Stagiaire inscrit dans un cursus de **master** dans le domaine de l'aide à la décision, l'ingénierie, la conduite et l'évaluation des politiques publiques.

Connaissances :

- Acteurs de l'écosystème du sport ;
- Des logiciels bureautiques (notamment Excel).

Savoir-faire :

- Faire preuve de méthode et de rigueur
- Savoir rendre compte

Savoir-être :

- Adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement ;
- Aptitude au travail en équipe et en réseau.

CONVENTION

Convention de stage de 6 mois

Temps de travail (hors formation) : 35 heures par semaine.

Pas de télétravail possible (sauf circonstances exceptionnelles).

Gratification : taux horaire égal au minimum réglementaire de 3,90 € par heure de stage. Les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail.

Congés annuels : 32 jours / année civile au prorata de la durée de la convention de stage.

Contribution aux frais de transport en commun domicile-travail et de restauration au restaurant inter-entreprises.

Bénéficiaire de la politique sociale du groupement.

CONTACT

CV et lettre de motivation à adresser

Par email :

recrutement@agencedusport.fr

A l'attention de :

Madame Mathilde GOUGET, Directrice générale adjointe